

REGATE DE LIGUE PIEDS GELES

Du 7 au 8 MARS 2020

SANGUINET

CLUB DE VOILE DE SANGUINET

Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES.
- 1.3 Les règlements fédéraux.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux des classes :

Inter série Catamaran temps compensé INC.

Dart 18 solo, double, féminines.

Classe A.

3.1.2 Cette épreuve n'est pas ouverte aux catamarans volants (FLYING BOAT).

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant lundi 2 mars 2020** en se connectant en ligne sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>. Compléter le formulaire.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- une autorisation parentale pour les mineurs.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER A LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
DOUBLE	50 €
SOLITAIRE	40 €

4.1 Pour les jeunes de moins de 18 ans, les frais sont réduits à **10 €** par coureur.

4.2 Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de **10 €**.

4.3 Le club organise un repas coureurs le samedi soir. La participation est fixée à **15,00 € par personne**.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le **samedi 7 mars 2020 de 9h30 à 12h00**.

5.2 Jauge et contrôles : sans objet.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
7/03/2020	14h	TOUTES
8/03/2020	11h	TOUTES

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15H30**.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les instructions de course et leurs annexes éventuelles seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du samedi **29 février 2020**. Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

7. **LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront du type standard catamaran avec 1 ou 2 tours.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. **CLASSEMENT**

9.1 **2 courses** devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand **moins de 4 courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4 courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. **PRIX**

Des prix seront distribués comme suit :

Aux trois premiers de chaque classe, au premier équipage "jeunes".

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : <http://cvsanguinet.org/>

Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
 - Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
 - Campéole : lac-sanguinet@campeole.com
 - Le Langeot : info@campinglelangeot.com
- Aires de Camping-car à proximité du club.

ANNEXE ZONE DE COURSE



Annexes Informations complémentaires :

- STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB :

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club est situé depuis 2015 en zone bleue et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.

- DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régate.